

---

**DÉCISION N° 2/25**  
**DATES ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL**  
**MINISTÉRIEL DE L'OSCE**

Le Conseil ministériel,

Décide que la trente-troisième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE se tiendra à Lugano les 3 et 4 décembre 2026.

MC.DEC/2/25  
24 December 2025  
Attachment

FRENCH  
Original: RUSSIAN

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE  
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE  
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET  
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation de la Fédération de Russie :

« S'étant associée au consensus sur l'adoption de la décision du Conseil ministériel relative aux dates et au lieu de sa prochaine réunion, la Fédération de Russie veut croire que, pour tout ce qui concerne l'action de l'OSCE, la Suisse se conformera strictement au mandat de la Présidence en exercice tel qu'il est défini dans la Décision ministérielle adoptée à Porto en 2002, qu'elle tiendra compte avant tout du point de vue des 57 États participants de l'OSCE et qu'elle ne cherchera pas à promouvoir sa propre vision ni celle de l'Union européenne.

Nous souscrivons à cette décision à condition que le droit de participer pleinement à la réunion du Conseil ministériel à Lugano soit garanti à toutes les délégations.

Je demande que la présente déclaration soit jointe à la décision adoptée et qu'elle soit publiée au journal de la séance spéciale du Conseil permanent de ce jour. »